

CHAPITRE XV.—FOURRURES

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. INDUSTRIE DES FOURRURES...	623	SECTION 3. STATISTIQUE DE LA PRODUCTION DE FOURRURES.....	625
Sous-section 1. Piégeage.....	623	SECTION 4. MISE EN MARCHÉ DES FOURRURES.....	628
Sous-section 2. Élevage.....	624	SECTION 5. PRÉPARATION DES FOURRURES	630

NOTA.—On trouvera face à la page 1 du présent volume la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Section 1.—Industrie des fourrures

Sous-section 1.—Piégeage

L'industrie de la fourrure a déjà été la plus active et la plus rémunératrice au Canada et elle fournit encore chaque année plusieurs millions de dollars au revenu national. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, presque toutes les fourrures canadiennes provenaient d'animaux sauvages et, bien que l'élevage des animaux à fourrure se soit développé rapidement au cours du siècle actuel, le piégeage continue de fournir près de 50 p. 100 du revenu provenant des peaux vertes.

On prend encore des animaux à fourrure sauvages en quantité modérée, même dans les régions colonisées du pays mais, d'une façon générale, la population de ces animaux a été tellement réduite par l'avancement de la colonisation que les principales régions de piégeage se trouvent maintenant aux Territoires du Nord-Ouest et dans la partie septentrionale des provinces. La population de plusieurs animaux, y compris des espèces importantes, subit, d'année en année, des variations marquées, variations qui sont souvent le plus considérable et à peu près régulières dans les régions septentrionales. Ces variations influent notablement sur la prise annuelle de peaux de certaines espèces sauvages.

Un autre facteur, et peut-être plus important, qui détermine la "prise" d'animaux à fourrure sauvages est la fluctuation de la demande et des prix découlant des changements de mode. Ainsi, la vogue depuis quelques années des manteaux de fourrure à poil ras, parce que les femmes tiennent à une taille aussi mince que possible, a fait baisser la recherche du renard et d'autres fourrures à poil long et diminuer d'autant la prise de ces peaux par les trappeurs. Dans des régions, comme certaines parties des territoires du Nord-Ouest, où ces fourrures assuraient autrefois un revenu régulier, ce changement de mode a eu de pénibles conséquences, mais il est évident qu'on ne saurait résoudre le problème en agissant sur le plan de l'administration des ressources fauniques.

Cependant, la conservation et l'administration du gibier à poil retiennent de plus en plus l'attention des autorités fédérales et provinciales. On est à faire une étude scientifique de plusieurs espèces afin d'établir les principaux facteurs qui en déterminent le nombre, la prise optimum annuelle et les meilleures méthodes de l'augmenter. Les principaux facteurs étudiés sont la nourriture, l'abri, la température, les maladies, les parasites et les pillards.

Dans certaines régions d'animaux à fourrure, les autorités provinciales et territoriales ont établi un régime d'enregistrement qui attribue en permanence des sentiers ou des régions de piégeage aux particuliers. Le régime, qui rend le trappeur immatriculé responsable de la conservation des animaux à fourrure de sa région, est en général très efficace.